

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2025

Délibération n°
20250325-04

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 14
Votants 14

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. COLLIARD Ervé, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma.

Date de la convocation
18 mars 2025

Absents : M. COLLIARD Jean-François.

A été nommée secrétaire : Mme METRAL Laure.

OBJET

CCPEVA – SCHEMA DE MUTUALISATION

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
26 MARS 2025
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le
26 MARS 2025
Le Maire,

Georges BLANC

Par délibération du 27 janvier 2025, la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance a adopté le schéma de mutualisation 2024-2030 tel que présenté en annexe. Il appartient à chaque Conseil Municipal des communes membres de la CCPEVA d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte le schéma de mutualisation 2024-2030 tel que présenté en annexe de la présente délibération

Charge Monsieur le Maire de communiquer la présente délibération à Madame la Présidente de la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 25 mars 2025

Le Maire

Georges BLANC

La Secrétaire de séance

Laure METRAL